ELOGE FUNEBRE

DE GUILLAUME SIMONEAU, Maire d'Étampes,

Prononcé dans l'Eglise paroissiale de Montargis, le 19 *Avril* 1792, *par* Ant.-Charles-Louis Sochet, *Homme de Loi et Officier municipal, en exécution de la Délibération du Conseil général de la Commune du* 31 *Mars; et imprimé aux frais de tous les Corps civils et militaires présens à la cérémonie.*

L'exemple d'un grand homme est un flambeau sacré
Que le ciel bienfaisant, en cette nuit profonde,
Allume quelquefois pour le bonheur du monde.

FRANÇAIS,

Réunis dans cette enceinte pour célébrer la mémoire d'un martyr de la Patrie, vous jugerez sans doute convenable que le texte de mon discours soit extrait d'un Apôtre qui mérita de s'asseoir parmi les propagateurs des lumières

et de la Liberté. Un mur funeste a trop longtems séparé l'évangile et la philosophie ; on a trop longtems méconnu cette maxime importante que *les actes les plus agréables à Dieu sont les actes les plus utiles aux hommes*. Père de la nature, toi dont la main inépuisable verse incessamment sur nous des largesses nouvelles ; toi qu'on révère en ce Temple comme expirant au sein de l'ignominie et des supplices pour tes propres bourreaux ; j'aime à penser que les écrivains philantropes sont tes plus authentiques missionnaires, comme les émules de ton dévouement sont tes plus parfaits adorateurs ! . . . . Ainsi la douleur civique peut satisfaire aux mânes de Simoneau sans blesser les idées que cet autel inspire ; et la religion elle-même arrosera de quelques pleurs une tombe qui consacre le premier de tous ses dogmes.

D'ailleurs, Messieurs, vous le savez : avant même que notre horison fût purgé des miasmes superstitieux qui en corrompaient l'atmosphère, les voûtes catholiques ont plus d'une fois retenti de l'éloge des ombres illustres. Mais hélas ! une caste avide de distinctions portait alors, jusques dans le sanctuaire, ses privilèges exclusifs. Aucun signe de la recon-

naissance nationale n'ornait la pompe funèbre des bienfaiteurs de l'état, de l'humanité, si ces bienfaiteurs étaient Plébéiens. Graces à la révolution, le mérite a reconquis ce qu'avait usurpé l'orgueil. Nous sommes tous égaux aux yeux de la Loi comme aux yeux de la Divinité ; et, quelque puisse être la naissance du Maire d'Étampes, rien de ce qui le touche ne nous sera indifférent, si sa vie fut celle d'un homme de bien, si son trépas est le trépas d'un héros.

Autant ces canaux paisibles qui, sans jamais franchir leurs lits, répandent sur tous les rivages qu'ils baignent, la verdure et la fertilité, sont préférables à ces fleuves impétueux qui, dans leurs débordemens imprévus, entraînent, engloutissent et les récoltes, et les maisons, et les animaux : autant le casanier qui, par son industrie vivifiante, fait fleurir autour de sa demeure le commerce et l'aisance, me paraît prévaloir sur le guerrier qui ne peut étendre son art et ses succès qu'en traînant à sa suite la consternation et le carnage. Français, je regretterai donc peu de n'avoir point à vous exposer quelques-unes de

ces catastrophes qui bouleversent les empires et dont l'histoire n'est que la série des calamités de notre espèce.

Fils d'un fabriquant très-accrédité, Guillaume Simoneau ne crut pas qu'un patrimoine supérieur à ses besoins, l'affranchit envers la chose commune du tribut de ses bras et de ses talens ; il succéda au négoce paternel, et prouva que dans toutes les conditions on peut efficacement servir son pays. Simoneau multipliait les hommes en procurant la circulation, en fournissant à trente familles des travaux qui les nourissaient. Il aidait l'indigence, excitait l'émulation, et contribuait ainsi sans éclat à la prospérité générale. Plusieurs de ceux qui m'écoutent, savent quelles étaient dans les affaires, et la droiture de ses sentimens, et la noblesse de ses procédés. Affable sans petitesse, libéral sans ostentation, il rendait un service comme d'autres reçoivent une grace.

Ici, Messieurs, permettez que je m'arrête pour vous présenter une réflexion qui n'est point de moi, mais dont je suis profondément pénétré. Éprise du merveilleux, la multitude ne s'attache qu'aux scènes brillantes ; elle prête une oreille dédaigneuse au récit des vertus domestiques. Cependant, quelle

différence entre l'effort momentané qui suffit aux premières, et la lutte continuelle qu'exigent les secondes! Quel prodigieux intervale entre l'athlete qu'échauffe l'espérance d'une moisson de lauriers, et celui auquel une carrière gratuite ne promet d'autre prix que le témoignage de sa conscience !

A l'intégrité sévère qui constitue l'honnête homme, Simoneau joignait tous les traits qui caractérisent le bon père de famille. Lié par l'hymen à une femme digne de lui, il la rendait heureuse, il était heureux par elle. L'âge n'eut pas éteint leurs feux; car l'estime réciproque en était le principe et l'aliment. Le ciel qui sourit à la tendresse conjugale, avait encore serré des nœuds si doux. Simoneau était père de deux enfans, aujourd'hui les enfans de là Patrie. L'un déjà marié retrace dans son ménage les mœurs patriarchales que lui insinua l'éducation de l'exemple; l'autre, jeune plante favorisée par la nature et cultivée par des mains habiles, offre dès son printems les fruits précoces d'une saison plus avancée. Veuve et héritiers d'un grand homme, puissiez-vous long-tems lui survivre pour nous adoucir sa perte irréparable, et perpétuer sa touchante image !

Toutes les vertus sont sœurs, et l'homme qui brûle pour sa compagne, pour ses enfans, pour ses amis, pour ses proches, ne saurait être froid pour la grande famille, pour la Patrie protectrice de tout ce qui lui est cher. Aussi manque-t-il en ce moment à la France un excellent citoyen. La constitution voyait dans Simoneau le plus intrépide, peut-être, de ses soldats. Presqu'à la veille du jour où des brigands qu'importunoit son civisme, allaient l'en punir, une de ces Sociétés où l'on rend à la statue des loix le culte le plus pur, venait de le couronner en lui déférant la palme de la présidence.

Précieux à tous les patriotes, Simoneau l'était à ceux-là même qu'aliénaient des opinions différentes. On eut lieu de s'en convaincre lorsqu'il fut décoré du plus auguste sacerdoce par cette Commune qui, depuis, l'a honteusement livré au fer des parricides.

C'est sur-tout dans la tempête que le gouvernail désire des pilotes expérimentés et braves. La Constitution est la Loi du mont Sinaï : des éclairs étincèlent, des orages grondent autour de son berceau. Malheur à nous, si elle n'a pour gardiens des hommes fortement amis de la liberté, fortement ennemis de la licence ;

des hommes qui, populaires sans faiblesse, courageux sans enthousiasme, osent toujours dire et faire ce qui est juste ; des hommes enfin qui sachent préférer à une désertion coupable, l'honneur de mourir à leur poste !

Tel se montra Simoneau dans les diverses positions de sa vie publique. Officier de la garde nationale en 1789, Municipal en 1790, Maire en 1791, il fut par-tout l'ami du peuple et jamais son adulateur.

En recevant la frange d'or, il ne se dissimula point qu'il aurait des obstacles à vaincre, des périls à affronter, des persécutions à subir. Mais ces obstacles, ces périls, ces persécutions ne donnèrent qu'un plus vif élan à son ame sublime. Ferme comme Caton, probe comme Aristide, il ne s'inquiéta ni des applaudissemens, ni des murmures. Il maintint le bon ordre, pressa le recouvrement des impôts, combattit les préjugés et les passions, sema les élémens de cette morale qui éleve l'homme. Il fit tant de bien qu'i encourut l'honorable haîne des méchans ; l'aristocratie le fixa, et soudain elle prépara ses poisons.

La société doit à tous ses membres du tra-

vail et du pain ; mais, pour qu'elle puisse acquitter sa dette, il ne faut pas que les administrés entravent par des inquiétudes précipitées, par des mouvemens convulsifs, la marche des administrateurs. L'abondance ne se plaît que dans les parages tranquilles : elle recule au cri farouche de la sédition. Par une fatalité déplorable, ce principe si simple n'est pas encore universellement senti, et ton ignorance, ô peuple ! est le poignard que la trahison tourne dans ton cœur.

Depuis quelques mois, des stipendiaires disséminés dans le Département de Seine et Oise, *travaillaient* les Citoyens des campagnes, et leur soufflaient la défiance, la terreur, la férocité.

Le 3 Mars 1792, à cinq heures du matin, quelques hommes armés de fusils, entrent dans Boissy-sous-St-Yon, réveillent le Pasteur, sonnent le tocsin. Les Habitans et les Municipaux accourent. La horde leur déclare qu'elle va se rendre à Etampes pour faire taxer le bled, et que, si l'on hésite à la suivre, elle incendiera le village à l'instant. La troupe n'était alors composée que de douze à quinze hommes. Avec un peu d'énergie, on eût déjoué ses projets. Infidèles à leurs sermens,

 679

les Citoyens et les Municipaux eux-mêmes deviennent les vils satellites des bandits. Ils font des recrues sur toute la route, et la cohorte nombreuse paraît sur les sept heures du matin aux portes d'Etampes.

A cette nouvelle, Simoneau convoque le Corps municipal, et court avec ardeur à l'Hôtel-commun. Envain des amis désolés et tremblans lui observent que sa tête est menacée; il demande s'il n'est Maire que pour garder sa maison. Vainement ses fidèles ouvriers veulent du moins former autour de lui une haie tutélaire. » Non, leur dit-il, vos familles ont » besoin de vous. La Garde-nationale et les » 80 Cavaliers qui sont maintenant ici, suf- » firont à ma défense, à la défense de la Ville ».

Soit que l'épouvante ne permît pas au plus grand nombre de prendre l'assiète nécessaire pour délibérer, soit que plusieurs vîssent avec une joie secrète la baisse prochaine du grain dans ce qui devait le rendre et plus rare et plus cher; le danger, quelquefois si fertile en réconciliations subites, n'avait produit dans Etampes qu'un choc violent d'intérêts et de systêmes. Cinq Citoyens se réunirent seuls aux Gendarmes et aux Cavaliers qui s'étaient rangés sur la Place en ordre de bataille avec leurs fusils et leurs sabres.

6go

La horde ennemie n'était pas encore dans la cité. Après de longs débats, le Corps municipal statue qu'il ira au-devant d'elle. Il se fait escorter par les Gendarmes et par le détachement de Cavalerie. Il interroge les chefs des révoltés. Il les invite à réfléchir sur la nature de leur démarche et sur ses suites, à sonder la mine d'infortunes qu'ils ouvrent pour eux et pour l'Etat.

Tandis que les chefs confèrent, le surplus des mutins gagne la hauteur, pénètre dans la Ville, en ferme l'entrée à la Municipalité. Simoneau n'obtient le passage qu'après avoir fait les proclamations prescrites par le Décret martial. Suivi de ses Collégues, des Gendarmes et du détachement, il arrive sur la Place du marché. Les rebelles se rallient. Déjà leur leur nombre est doublé. Ils taxent le grain ; ils reprochent à Simoneau d'avoir ordonné de faire feu sur le Peuple. Ils le somment de sanctionner l'outrage par eux fait aux Lois. Simoneau refuse : on le menace de la mort. *Vous pouvez me tuer*, s'écrie-t-il ; *ma vie est entre vos mains, mais je ne quitterai pas mon poste, la Loi me le défend.* Tout-à-coup les Cavaliers se laissent rompre en queue, et ne se replient pas. Simoneau est atteint

d'un coup de sabre ; incontinent il est percé de plusieurs balles. Sédillon, Procureur de la Commune, et ses quatre frères d'armes, font d'inutiles efforts pour sauver les jours de leur chef. Sédillon est blessé presqu'à ses côtés. Une populace forcénée triomphe. Le généreux Maire périt à la vue de ses Concitoyens, parmi lesquels il ne s'est trouvé que *cinq justes* ; à la vue d'un détachement de 80 Cavaliers, dont la longue impunité est un scandale politique ; à la vue des Gendarmes, l'effroi des scélérats, lorsqu'ils n'étaient qu'aux gages d'un Monarque.

Non contents d'avoir vû tomber Simoneau, les furieux criblent de coups son corps inanimé ; ils fouillent dans ses entrailles encore palpitantes.

Prétendiez-vous donc, ô pervers, accomplir le vœu que forma Bouillé sous les murs de Nancy ? Espériez-vous glacer les amis de la Constitution et paralyser les Magistrats ? Pensiez-vous ensévelir la chose publique dans le même cercueil que Simoneau ? Que votre rage est aveugle ! voyez cette secte qui vient d'éclorre, et que des intolérans tourmentent. Voyez comme la résistance qu'on lui oppose, comme l'oppression même accélère ses progrès

et multiplie ses prosélytes. Eh bien ! c'est ainsi qu'il en est de la Liberté. Le sang qui coule pour elle, féconde son sol, centuple ses partisans, lui suscite jusqu'à des vengeurs. Nous n'avons vu, nous ne voyons tous dans Simoneau mourant au lit d'honneur, qu'un modèle à suivre, et dans ses meurtriers, que des monstres dignes de toutes les tortures.

Cependant le soleil avançait dans sa course, et les barbares assouvis s'écoulant par dégrés, laissent enfin à Etampes le silence des tombeaux. On recueille les restes défigurés du second Desilles, et l'on s'occupe du soin de lui rendre les derniers devoirs. Toute la Ville assiste à ses funérailles, la larme à l'œil, le repentir dans le cœur. Ville malheureuse, qu'ils doivent être cuisants, tes regrets, hélas, trop tardifs ! ne pares-tu donc tes victimes que pour les immoler ensuite avec une plus lâche perfidie ? Tu as perdu ton ornement, ton soutien, ton père; et la mort, la mort impitoyable ne révoque point ses arrêts !

La journée du 3 Mars présentait un service à reconnaître, des parens à consoler, un attentat à venger, un souvenir à transmettre.

Trois Décrets sont rendus.

 683

Le premier, après la rétribution d'éloges acquise par tant de titres au Procureur de la Commune et à ses braves compagnons, prononce que sur la Place du marché d'Etampes, une pyramide triangulaire sera élevée aux frais de la Nation. L'une des faces offrira ces mots : *Guillaume* SIMONEAU, *élu Maire le* . . . . *mort le* 3 *Mars* 1792. Sur une autre, seront tracés ceux-ci : *la Nation Française, à la mémoire du Magistrat du Peuple, qui mourut pour la Loi.* Sur la troisième, l'on gravera cette inscription : *ma vie est à vous, vous pouvez me tuer ; mais je ne quitterai pas mon poste, la Loi me le défend.* A la vue de ce marbre, en lisant ces dernières paroles, la postérité la plus reculée sera saisie d'admiration et d'attendrissement ; elle maudira les malfaiteurs ; elle tressaillera au doux nom de la Patrie.

Le deuxième décret ordonne la poursuite et le châtiment des instigateurs. Mais, au lieu d'inoculer sur le territoire français la Loi de la Chine qui condamne à être *décimée* toute Ville *où le Gouverneur aura été tué dans une émeute*, on néglige même cette autre Loi de l'Assemblée constituante, qui porte *qu'à l'instant où un Fonctionnaire aura*

prononcé le cri : Force a la Loi , *tous les Citoyens prêteront main-forte , et régleront leur action sur celle de l'homme public.* On dérobe à la peine , mais non aux remords , mais non à l'infamie , et les habitans d'Etampes, et ceux des Communes circonvoisines, et ces Gendarmes, et ces Militaires armés , qui, stériles spectateurs d'un forfait horrible , en sont évidemment les complices.

Enfin le Sénat arrête que la famille de Simoneau sera indemnisée par le Trésor national, et le *Décius*, que son devoir appelle *au fonds d'un gouffre* , ne craindra plus , en s'y plongeant , de laisser ses fils orphelins . . mais que parlez-vous de dédommagemens et de pensions à *Cornelie*? Au milieu de la perte générale , il est vrai, Madame Simoneau a fait une grande perte particulière. Un époux dont l'ame répondait à la sienne , l'appui de sa maison , l'Archimède qui imprimait le mouvement et la vie à son commerce , n'est plus : quel vuide immense ! . . . Dans cette crise déchirante, Messieurs , apprenez d'une femme à supporter les coups du sort ; apprenez d'elle à être Citoyens. La veuve du Maire d'Etampes refuse les offres pécuniaires d'une Nation loyale et sensible ; un monument glo-

rieux est décerné à son mari, elle est satisfaite. *La fortune publique*, répond-elle à l'Aréopage, *doit être réservée pour ceux qui sont sans ressource.* Ainsi une même famille développe tous les genres de magnanimité. Ainsi les vertus de la Liberté ne sont étrangères à aucun sexe. Ainsi bientôt des Françaises, en apprenant que leur fils unique est resté sur le champ de bataille, voleront au temple, et remercieront l'Etre-suprême, si les ennemis ont été vaincus. La réponse de l'héroïne sera gravée sur la pyramide du Héros, et un trophée commun va rendre inséparables deux époux qui n'eurent qu'un cœur.

Citoyens, que de leçons dans un seul événement ! il ne faut pas nous le dissimuler. Une grande conjuration existe ; presque tous les Tyrans de l'Europe la favorisent, et l'intérieur du Royaume récèle une foule de *Céthégus* qui correspondent avec les *Catilina* d'outre-Rhin. Ah ! je redoute peu que jamais vous consentiez à reprendre des fers. Vos droits vous sont connus ; vous avez le sentiment de votre dignité, vous jouissez de toute

l'indépendance compatible avec l'état social, avec votre bonheur. Jamais, non jamais vous ne renoncerez à cette masse d'avantages. Vous resterez unis, vertueux et libres ; ou, si le destin vous trompe, les conspirateurs ne régneront que sur des monceaux de ruines... Mais je dois craindre un peuple que sa bonté native ne met pas à l'abri de la séduction ; je vois en frémissant les *Séïdes* dont la main égarée vient de massacrer *Zopire*. . . . . . . O mes amis! lorsqu'au nom d'un Sultan, des Visirs nous dictaient avec insolence des ordres flétris par l'opinion, chacun courbait silencieusement la tête. Et aujourd'hui que la loi, faite par des Représentans biennaux, est confiée à des magistrats périodiquement révocables ; aujourd'hui qu'une responsabilité sévère est la caution de tous les hommes en place, nous n'aurions que les mœurs des esclaves ? La voix de la raison serait moins puissante sur nous que la pointe des bayonnettes ? De quel argument nous armerions les despotes ! comme ils auraient droit de nous mépriser, de nous enchaîner ! . . . . Citoyens, la liberté et la loi se suivent comme les plateaux d'une balance. Quand la loi cesse de régner, l'anarchie succéde aussi-tôt, et l'anarchie

n'est que le regne du plus fort. . . . Dans la tribune de vérité, pourquoi tairais-je une sensation qui depuis quelque tems m'occupe et m'afflige ? Montargis pouvait s'enorgueillir d'être demeurée vierge au fort de la révolution; et voilà qu'un levain pestilentiel y fermente sourdement. Le respect pour les pouvoirs publics s'énerve ; l'année 1792 a vu des écarts qu'eût à peine excusés le délire de 1789. Que le peuple reçoive un avertissement paternel, un dernier avertissement. Que les mal intentionnés sachent qu'un nouveau code vient d'être mis en activité, et que le Roi lui-même ne peut plus faire grace. Que les tiédes apprennent que la neutralité dans les troubles n'est point permise, et que, quand un fonctionnaire a prononcé les mots sacrés : *force à la loi*, l'inaction devient un crime. Elle ne sera pas vaine, cette loi, Citoyens ; elle tonnera, s'il le faut. Vous n'avez à choisir qu'entre une obéissance libre et une obéissance servile. Les agitateurs auront beau faire, la Constitution sera maintenue ; car l'ombre du maire d'Étampes habitera toujours parmi nous. Oui, Simoneau, je le jure par cette écharpe que tu conservas sans tache, par ces armes et par tous ces attributs du génie qui maintenant anime la grande majo-

rité des Français, par ce Dieu qui reçoit de tous les mortels des hommages plus ou moins diversement nuancés ; je le jure au nom du Conseil général de la Commune, au nom des Administrateurs et des Juges, au nom des Gardes-nationales, au nom de tous les Citoyens honnêtes, au nom des épouses et des mères ; je le jure par tes cendres, ô Simoneau ! nous vivrons tous pour t'imiter, et, quelques soient les épreuves qui nous attendent, notre dernier soupir sera, comme le tien, pour la Patrie et la Loi.

A Montargis, de l'Imprimerie de Cl. Lequatre.

647